# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 décembre 2007**

**----------**

AUJOURD'HUI **vingt décembre deux mille sept**

**LE CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, présidant la séance**

| | |
|---|---|
| **Présent(e)s :** | **Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Yves CARROY, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Mireille LACOMBE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Christine PERRET, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN** |
| **Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** | **Jean-Yves FAFOURNOUX, Claudine LAFAYE, Chantal MERCIER-COURTY, Franck ROLLE** |
| **Excusé(e)s** : | **Nicole DUMAS, Michel FANGET, Patricia GUILHOT** |
| **Absent(e)s** : | **Fatiha AMARA, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE** |
| **Secrétaire** : | **Paula RIBEIRO** |

***Mmes AUCOUTURIER, CHENNOUF-TERRASSE et REMBERT sont entrées en séance à la question n° 2.***

**----------**

## RESILIATION DU BAIL NATALYS

**----------**

Rapporteur : Monsieur Dominique ADENOT

Depuis plus de 30 ans la Ville a entrepris la rénovation de son centre ancien en s'efforçant de favoriser le maintien et le développement du commerce de centre ville concurrencé par l'extension des zones commerciales de la périphérie.

Ainsi la construction du Centre Jaude, puis du Carré Jaude 1, l'aménagement de l'espace public le long de la ligne du tramway, la piétonisation de la place de Jaude, de la rue Gonod à l'avenue des Etats Unis, ont renforcé l'attractivité commerciale de l'hyper centre.

Le renforcement du potentiel commercial à proximité de la place de Jaude risque toutefois de créer un déséquilibre au détriment du secteur situé à son aspect nord, alors qu'il existe un potentiel commercial important avec la place Gaillard, le marché Saint-Pierre, le rue Fontgiève, le quartier Saint-Alyre, …

Afin de porter l'attractivité de ce secteur au même niveau que celle de Jaude qui va être confortée par la rénovation du Centre Jaude et le lancement de l'opération Carré Jaude 2, la Municipalité se propose de requalifier le marché et d'aménager un espace public de qualité créant une circulation naturelle à travers la place Francis Ponge. La réfection complète de la place Saint-Pierre, réalisée en 2006 et 2007, a constitué une première étape de cette requalification.

Ce rééquilibrage commercial passe aussi par l'implantation souhaitée d'une enseigne commerciale importante à Gaillard, ou rue André Moinier, drainant une clientèle nombreuse, ce qui suppose de disposer d'une surface suffisante.

Or, la Ville possède l'immeuble Gaillard dont les étages ne sont plus ouverts au public en raison de leur inadaptation aux conditions de sécurité.

Les études faites pour une mise aux normes du bâtiment ont fait apparaître un coût prohibitif pour une utilisation publique limitée compte tenu de la conception même des locaux.

C'est pourquoi, la Municipalité a décidé de rechercher une enseigne commerciale pouvant servir de "locomotive" à ce secteur et utilisant la totalité de l'immeuble Gaillard.

Une négociation amiable avec les exploitants du magasin Natalys, locataires du rez-de-chaussée, a abouti à un accord sur la résiliation du bail commercial à compter du 31 janvier 2008, moyennant la somme de 925 000 €, conformément à l'estimation des Domaines, comprenant la totalité des indemnités auxquelles le locataire pourrait prétendre.

Parallèlement, un appel à projet sera lancé afin de trouver un preneur capable d'installer un commerce sur les deux niveaux de l'immeuble.

Pour permettre d'atteindre ces objectifs, il vous est proposé, en accord avec votre commission d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la résiliation du bail Natalys aux conditions susvisées,
- à lancer un appel à projet afin de retenir la meilleure offre pour dynamiser le commerce du quartier, sachant que seront étudiées les options de location ou de vente des locaux en fonction des propositions d'aménagement faites.

## DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 janvier 2008

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Dominique ADENOT